



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E186071

VALABLE JUSQU'AU 13/02/2024

ÉDITÉ LE 10/10/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 16/09/2020

Forme juridique : SAS

Capital : 40 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ST ETIENNE 888 970 597

Siret : 888 970 597 00017

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 850038258

Assurance Responsabilité Travaux :
GROUPAMA 427042480011

Assurance Responsabilité Civile :
GROUPAMA 427042480011

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/12/2002

Raison sociale : FLUIDUM

41 RUE DE LA REPUBLIQUE
42400 SAINT CHAMOND

Téléphone : 04 77 22 03 77

Portable : 07 86 48 23 42

Site Internet : www.fluidum.fr

E-mail : admin@fluidum.fr

Responsabilité légale :
BENLALA KAMEL PRÉSIDENT

Fax : 04 77 31 92 32

Effectif moyen : 6

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5111	Installation de plomberie sanitaire en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² (Technicité courante) Mention RGE	14/02/2020
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	14/02/2020
5221 PROB	Installation d'appareil de chauffage bois indépendant : poêle et insert	24/11/2022
5311 PROB	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	22/09/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Poêle ou insert bois	24/11/2022
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	22/09/2022

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOUR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE VALENCE
IMMEUBLE LE SUD - BATIMENT A
497 AVENUE VICTOR HUGO
B.P. 102
26904 VALENCE CEDEX 9

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.